Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

DÉLIBÉRATION N° DEL-2026-37

Conseil d'administration du Centre de gestion du Gard

Séance du 19 juin 2026

Objet : Désignation des représentants des collectivités territoriales et établissements publics au sein des commissions administratives A, B et C placées auprès du centre de gestion

Étaient présents :

Fabrice VERDIER, Caroline SAUMADE, Frédéric GRAS, Aurélie GENOLHER, Halima FILALI, Joffrey LEON, Olivier GAILLARD, Liliane ALLEMAND, Stéphane LIBERI, Nasséra LEGAL, Catherine LANÇON, Marysa GIANNACCINI, Patrick HIGON, Farès ORCET, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jérôme VIC, Patrick DUMAS, Julie MERCIER, Olivier MARTIN, Jacqueline JANIEC, Marie-Michèle ALVARO, Philippe RIBOT, Renaud LEROI, Reynald BUZITH, Jonathan PIRE, Rémy BACHEVALIER, Olivier JOUVE, Jean-Bernard GUIHERMET, Théo GUIGUE, Sylvie NICOLLE; Corinne BOUVIER, Ludovic DI-ROLLO, Jean-Michel ANDRIUZZI, Cathy CHAULET, Marc LARROQUE;

Étaient absents ou excusés :

André MORRA, Martine SCOLLO-OGIER, Nicolas CARTAILLER, Magali PRADEILLE, Stéphanie LAURENT, Christophe BONNEFOY, Philippe BORDAS, Lionel JEAN, Aurélie ARNAUD, Romain MARTIN, André BRUNDU, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Guy MANIFACIER, Cristel MARCHAND, Camille MARCHAND, Bruno PASCAL, Christian BASTID, Laïla ACHKAR, Gaël MANCUSO ;

Procurations :

Martine SCOLLO-OGIER à Joffrey LEON

Secrétaire de séance :

Théo GUIGUE

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-37-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Sur rapport n° 2-1 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard,

Entendu le rapporteur, Monsieur Olivier GAILLARD

Vu, le code général de la fonction publique, et notamment l'article R.262-19,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu, la délibération en date du 19/06/2026 relative à la mise en place du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gard,

Considérant ce qui suit :

Il doit être procédé au sein du conseil d'administration à la désignation de ses représentants aux commissions administratives placées auprès du centre de Gestion.

Conformément à l'article R.262-19 du code général de la fonction publique *"les représentants des collectivités et des établissements au sein des commissions administratives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission pour la même catégorie de fonctionnaires".*

Il existe une CAP par catégorie de fonctionnaires (A, B et C)

Le Président a fait appel aux élus qui souhaitent s'investir et s'engager sur leur participation et leur présence effective aux instances afin d'assurer le bon fonctionnement de ces commissions administratives.

Il a été précisé que, jusqu'au renouvellement du collège des représentants du personnel fin 2026, l'effectif des CAP à prendre en considération est identique à celui établi en 2020, à savoir :

	Titulaires	Suppléants
CAP catégorie A	5	5
CAP catégorie B	7	7
CAP catégorie C	8	8

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : De désigner les représentants des élus au sein de la CAP A, B et C conformément au tableau ci-dessus comme suit :

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-37-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

CAP A

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LEON Joffrey Maire d'Uchaud	BORDAS Philippe Adjoint au Maire de Congénies
LAURENT Stéphanie Maire de Savignargues	ALVARO Marie-Michèle Maire de Saint Victor des Oules
LIBERI Stéphane Adjoint au maire d'Arrigas	ORCET Farès Adjoint au Maire de Villeneuve les Avignon
ARNAUD Aurélie Adjointe au maire de Gallargues le Montueux	GIANNACCINI Marysa Maire de Fons Outre Gardon
MARTIN Olivier Président CC Cèze Cévennes	MARTIN Romain Adjoint au Maire Langlade

CAP B

TITULAIRES	SUPLEANTS
LEON Joffrey Maire d'Uchaud	ORCET Farès Adjoint au Maire de Villeneuve les Avignons
MARCHAND Cristel Vice-présidente de la Communauté de Communes Terre de Camargue	MERCIER Julie Conseillère Communautaire de la Com. d'Agglomération Gard Rhodanien
MORRA André Adjoint au Maire d'Aigues Mortes	VERDIER Fabrice Président CC Pays d'Uzès
LANÇON Catherine Conseillère Municipale St Privat des Vieux	SAUMADE Caroline Adjointe au Maire de Montagnac
LEGAL Nasséra Adjointe au maire de la Calmette	CARTAILLER Nicolas Maire de Remoulins
ALLEMAND Liliane Conseillère Municipale de Vézénobres	MARTIN Romain Adjoint au Maire Langlade
BRUNDU André Maire de Aubord	JOUVE Olivier Maire de St Géniès de Comolas

CAP C

TITULAIRES	SUPLEANTS
GRAS Frédéric Maire de Saint Césaire de Gauzignan	GAILLARD Olivier Maire de Sauve
LEGAL Nasséra Adjointe au maire de la Calmette	GENOLHER Aurélie Maire de Massillargues Attuech
LIBERI Stéphane Adjoint au maire d'Arrigas	JEAN Lionel Maire de Corconne
LANÇON Catherine Conseillère Municipale St Privat des Vieux	PRADEILLE Magali Maire d'Aigues Vives
BACHEVALIER Rémy Maire de Rochefort du Gard	LEROI Renaud Conseiller municipal de Marguerittes
FILALI Halima Adjointe au Maire du Vigan	LAURENT Stéphanie Maire de Savignargues
VIC Jérôme Maire de Martignargues	BUZITH Reynald Conseiller Municipal Uchaud
MONTORO TEISSIER Nathalie Maire de Méjannes les Alès	VERDIER Fabrice Président CC Pays d'Uzès

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-37-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30900 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance	Le Président
Théo GUIGUE	**Fabrice VERDIER**

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'État le : 19/06/2026
- La publication par voie électronique le : 19/06/2026

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-37-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026